

Répertoire téléphonique :

La Mairie :	03.44.85.01.24
Fax :	03.44.85.29 84
L'École :	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons :	03.44.42.50.63
La Poste (à la boulangerie) :	03.44.85.04.65
Médecins : Conchy les Pots	03.44.85.01.11
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 55 79
Centre de secours de Ressons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Come Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
S.A.U.R	0825 807 808
S.I.C.A.E. (Secteur électricité)	03.44.42.73.00
Presbytère Père Geoffroy de LESTRANGE	03 44 42 50 81

Les Pompiers : Conchy-les-Pots

FOYART J. :	06.88.18.90.64
PUILLE J-P :	03.44.85.06.88
TASSART J.	03.44.85.07.27

HORAIRES DE LA MAIRIE

Mardi et jeudi de
14 h à 18 h
samedi de
10 h à 12 h

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour le recensement militaire de la 1^{ère} période de l'année 2009, devront se présenter en Mairie les Françaises et Français nés du 1^{er} Janvier au 31 Mars 1993.

INFOS UTILES

Déchetteries de LASSIGNY
Et RESSONS SUR MATZ

Horaires D'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

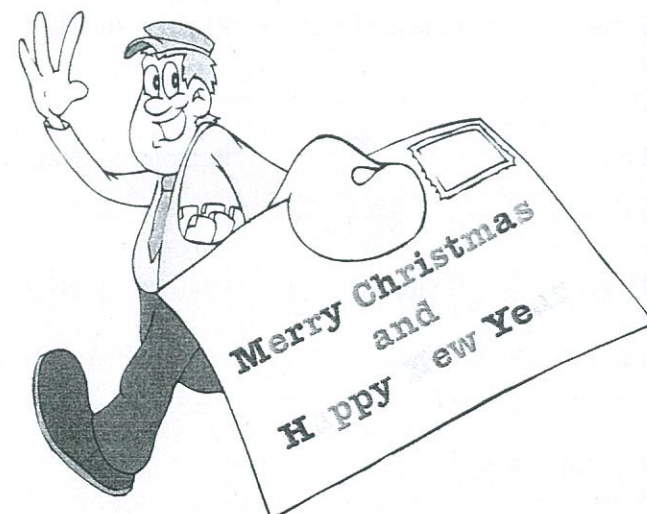
Ramassage des ordures ménagères et caisses jaunes :
tous les mercredis.
Les caisses bleues : le jeudi des semaines impaires

Collecte des encombrants:

Actuellement aucune date n'est prévue pour le 1er trimestre

Bulletin municipal tiré en 250 exemplaires.

Comité de lecture :
PINSSON Marie-Christine, HARANG Gilbert
GRELIN Jean, CHAUMETTE Catherine, CARLIER Francis.
Mise en page : KUSZPA Patrick
Responsable de la publication : Yves LEMAIRE

**Sommaire**

Lettre du Maire	1
FCCB Club pétanque loisir 11 novembre	2
Infos Comité des fêtes Programme 2009	3
Eoliennes CPI Noël des enfants La boîte en plus	4
Opération façade	5
Opération façade	6
Partage travail Centres sociaux	7
Réunion de conseil 24/10/08	8
Réunion de conseil 06/12/08	9
Ministère de l'Intérieur Chaperon Rouge	10
Infos Mairie Etat-Civil Info Paroisse du Ressontois	11
Mémento Recensement militaire Infos utiles Répertoire Téléphonique	12

Le CONCHYLIEN**Bulletin Municipal du 1er Janvier 2009****Lettre du Maire**

Le mois de décembre a été marqué pour le conseil municipal, le CCAS et les associations par une intense activité : pose des décorations dans le village, arbre de Noël, colis pour les anciens, réveillon, etc.

Maintenant que ces festivités sont terminées je tiens à remercier tous ceux qui y ont participé en particulier les personnes qui se sont chargées de l'achat des cadeaux, de la confection des paquets et des colis ainsi que tous ceux qui ont participé à la distribution. Pour la remise des colis notre souhait étant que « plus que le simple dépôt d'un paquet » ce soit un moment de rencontre et de convivialité et nous avons essayé de faire en sorte que chaque binôme n'ait qu'un minimum de maison à visiter de manière à consacrer plus de temps à chaque personne.

Vous pourrez lire dans ces pages un article relatant la présentation du parc éolien par la société énergie 21 à la salle polyvalente. Même si elle ne fait pas l'unanimité, l'implantation d'éoliennes sur notre territoire constituerait une réelle opportunité d'augmenter les ressources de la commune qui en a bien besoin pour mener à bien les chantiers à venir en limitant au maximum la contribution des ménages. Un exemple simple, pour l'assainissement 30 000 euros de recette, c'est 1 euro de moins par mètre cube d'eau ! Les conditions d'implantation des parcs éoliens sont sévères et nous

devrions nous réjouir que ce projet puisse s'inclure dans le zonage de développement. Il reste cependant encore à obtenir l'agrément du préfet de même que le permis de construire.

La communauté de commune, gère l'ensemble de la collecte et du traitement des ordures ménagères, ce qui n'est pas sans poser de questions puisque les coûts sont en constantes augmentation et se répercutent inévitablement sur votre feuille d'impôt.

Le renouvellement du contrat de traitement des encombrants nous pose problème, de nombreux produits ne sont plus collectés : matériel électrique (d3e) vitres etc. et d'autre part les déchetteries pour lesquelles nous versons une contribution par habitant ne sont pas suffisamment fréquentées.

Par conséquent il n'y aura pas de collecte au premier trimestre 2009 et il est fort probable que la collecte régulière soit abandonnée également. Nous comptons sur votre compréhension car seul le civisme de tous permettra de réduire les tonnages collectés et ainsi de minimiser les hausses de coût.

Au seuil d'une année 2009 que l'on annonce comme économiquement difficile permettez moi de vous souhaiter : Une bonne année, Une bonne santé et surtout du travail pour tous.

Yves LEMAIRE



FOOTBALL CLUB CONCHY BOULOGNE



Au point de vue trésorerie, le moral est au beau avec la gestion de Bernard, les cotisations sont toutes rentrées. A ce sujet le FCCB renouvellera la soirée paëlla le samedi 14 février 2009 à la salle des fêtes de Conchy dans la mesure où Boulogne est en travaux. Amis Boulonnais nous vous espérons nombreux.

Le FCCB vous a aussi présenté un de ses futurs sponsors sous la forme d'une dégustation de vin de Cahors à la salle des anciens. La récolte a été bonne grâce à vous amis sportifs et amateurs de bon vin. Le FCCB vous remercie.

Au tableau d'honneur, merci à Edmond DOMALAIN artisan peintre à Conchy les Pots pour son généreux geste sous la forme de 18 maillots flambants neufs aux nouvelles couleurs du club.

Merci à la municipalité pour son écoute, en cette période les douches seraient très utiles.

Merci aussi à nos supporters qui bravent le froid pour nous encourager et il le faut pour faire briller avec nos moyens le coq de notre clocher. Rendez vous le 18 janvier pour la reprise et tous nos bons vœux.

Le Président
Olivier TANTON

Bonjour à nos supporters. Un bilan depuis le début de saison s'impose

Après 8 matchs : - 3 victoires - 2 nuls - 3 défaites
13 buts pour 15 contre. Le bilan est mitigé mais satisfaisant dans la mesure où l'équipe a été refondue avec l'effectif de l'an dernier.

Sachant que pour se maintenir à notre niveau il faut 2 points par match le FCCB en a 19. Reste 3 matchs avant les matchs retours et nous pourrons faire le bilan au vu de la valeur des équipes qui nous précèdent.

CLUB LOISIR PETANQUE CONCHY BOULOGNE

Où est le printemps? Le club a joué quand il a pu compte-tenu des conditions atmosphériques. Le bilan est satisfaisant, avec 22 licenciés la trésorerie est saine. Merci à la municipalité pour la subvention.

Nos activités sont interrompues pour laisser passer l'hiver....reprise prévue pour la galette sur convocation en janvier. Pour les entraînements et concours dès que le soleil pointerait courant mars.

Le premier concours de belote a réuni 14 équipes et les lots offerts ont été très appréciés. 40 personnes ont dégusté les tripes frites et se sont régalées. Opération à renouveler avec quelques modifs. Dommage pour ceux qui ont raté l'occasion. Remerciement à nos bénévoles, à Mme DOMALAIN et M GRELIN membres du conseil municipal.

Meilleurs vœux à tous.

Joël TASSART et Bernard WEPPE

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année, pour le 90^{ème} anniversaire de l'Armistice c'est une émotion particulière qui nous a accompagnés pendant la cérémonie grâce à deux jeunes Conchyliens qui se sont joints à M CLEVY pour l'appel des morts.

Merci à LEA MONCOMBLE et YOHAN COURTAUX d'avoir accepté de participer activement à cette cérémonie.

Le traditionnel vin d'honneur offert par la Municipalité fut servi par le comité des fêtes dans la salle communale, où était illustrée une exposition de photos relatant la période tragique du village pendant la Grande Guerre.

Merci à MME GRELIN pour cette animation.

Patrick KUSZPA



Association Paroissiale 1^{ème} trimestre 2009 dans le secteur Messe tous les dimanches à 10 h 30 à Ressons sur Matz

Dates	Samedi 18 h 30	Dimanche 10 h 30
03-04 janvier	Cuvilly	Ressons sur Matz
10-11 janvier	Margny sur Matz	Ressons sur Matz
17-18 janvier	Gournay/Aronde	Ressons sur Matz
24-25 janvier	Monchy-Humières	Ressons sur Matz
31 janvier 01 février	Conchy les pots	Ressons sur Matz
07 février	Antheuil-Portes	Ressons sur Matz
14-15 février	Biermont	Ressons sur Matz
21-22 février	Marquéglise	Ressons sur Matz
28 février 01 mars	Coudun	Ressons sur Matz
07-08 mars	Lataule	Ressons sur Matz
14-15 mars	Mareuil la Motte	Ressons sur Matz
21-22 mars	Hainvillers	Ressons sur Matz
28-29 mars	Giraumont	Ressons sur Matz

ETAT CIVIL
4^e TRIMESTRE 2008.

NAISSANCES

KULIFAY Kylian, Francis, Didier
né le 14/10/2008 à Noyon

BIZET Eloi, Martin, Jean
né le 28/11/2008 à Compiègne

DECES

M. SNOECK Marcel, survenu le 1^{er} novembre 2008

Remerciements

Madame Bernadette SNOECK son épouse, ses enfants, petits-enfants, arrière petite-fille et toute la famille, très sensibles aux marques de sympathie qui lui furent manifestées lors du décès de

Monsieur MARCEL SNOECK

remercie sincèrement toutes les personnes, les amis, les voisins, la commune et les pompiers de Conchy, le Docteur GATEAU, les infirmières, qui se sont associés à leur peine par leur présence, leurs envois de fleurs, les plaques et messages de condoléances.

Horaires de la bibliothèque intercommunale:

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse

Mercredi de 14 à 16 heures

Samedi de 15 à 17 heures

Plaisir de lire
Rue de la gare
60490 Boulogne la Grasse
Tel : 03 44 85 91 49

L'ensemble des membres de la bibliothèque vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2009 et souhaite continuer à vous donner satisfaction, plaisir et distraction par la lecture. Si vous pouvez consacrer 2h par mois de votre temps, nous serons heureux de vous accueillir dans notre équipe..

Vous pouvez vous adresser à
Mme Claudie GIRARD au 03 44 85 06 46 ou à
Marie Sylvie GUIOT au 03 44 43 08 52.

Bien amicalement.

Marie Sylvie GUIOT

* CONSEILS POUR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS *

* CONTRE LES FAUX POLICIERS – FAUX GENDARMES*

* FAUX AGENTS EDF, POSTE OU DES EAUX*

* A VOTRE DOMICILE *

N'ouvrez pas la porte à des personnes qui vous sont inconnues. Méfiez-vous des visiteurs (**souvent seul avant l'arrivée d'un comparse**) se déclarant être des amis de la famille, des anciennes relations de travail, des femmes accompagnées d'enfants, des représentants de commerces et autres démarcheurs à domicile. La grande majorité est de bonne foi, mais certains cherchent à profiter de la crédulité des gens. Une bonne tête, une attitude chaleureuse ou sympathique entraînent facilement la confiance des victimes à l'égard des malfaiteurs. Méfiez-vous des offres de service trop alléchantes de démarcheurs.

Il ne faut pas tenter les voleurs :

Ne gardez pas de fortes sommes d'argent à votre domicile. Placez vos objets de valeurs dans une pièce où vous ne recevez pas les visiteurs.

Sur votre boîte aux lettres, n'indiquez que votre nom de famille (pas de mention « veuve », « veuf » ou « madame »).

* ROMPEZ VOTRE ISOLEMENT *

Ayez à proximité du téléphone, les numéros de vos proches, voisins, amis, médecins ainsi que les numéros d'appels de la première urgence : police, gendarmerie, pompiers, samu, etc.....

* IDENTIFIEZ VOS VISITEURS *

Avant d'ouvrir votre porte, identifiez vos visiteurs à l'aide d'un œilleton ou d'un entrebâilleur pour savoir à qui vous avez affaire.

Attention aux individus se déclarant agents EDF, du service des eaux, de la police ou de la gendarmerie, etc... que vous ne reconnaissez pas formellement. Ils doivent être munis d'une carte professionnelle officielle, demandez la. S'ils vous demandent où se trouvent votre argent ou vos bijoux, ne jamais les conduire au lieu de la cachette. Dans le doute, ne les faites pas entrer et assurez-vous de leur qualité en téléphonant au service concerné (vous trouverez le numéro de téléphone sur une facture), téléphonez éventuellement à un voisin, un proche...ou même encore n'hésitez pas à appeler la gendarmerie (**faites le 17**).

* EN CAS DE DOUTE *

Observez l'agresseur afin de pouvoir le décrire (a-t-il des lunettes, une montre, une chaîne, les cheveux longs ou courts, une cicatrice... ? Quelle est la couleur de ses vêtements ? A-t-il un accent particulier ? Quelle direction de fuite ? Quel numéro de plaque d'immatriculation s'il s'enfuit en véhicule ? Combien sont-ils ?

Si vous vous montrez méfiant, soyez soupçonneux. Généralement le faux agent se décourage et part rapidement sans vous inquiéter. Appeler immédiatement les gendarmes (**faites le 17**).

* En cas de vol, faites immédiatement ou dès que possible le 17 ! *

Chaperon Rouge

Prochaines sorties:

Mardi 13 janvier 2009
Marche à Boulogne la Grasse
Départ place communale à 14h30

Mardi 10 février 2009
Marche à Conchy les Pots
Départ place communale à 14h30

Mardi 10 mars 2009
Marche à Antheuil Portes
Départ place communale à 14h30

Infos Comité

Le dernier trimestre, malgré la conjoncture actuelle, s'est déroulé de façon positive pour l'association. 184 personnes présentes à la soirée « Moules-Frites », 110 danseurs au Thé dansant et 70 pour fêter le Beaujolais Nouveau.

Satisfaction cette année encore d'avoir animé notre village.

Que sera 2009 ? Nous espérons honorer le calendrier ci-joint, et comptons sur votre présence pour le réaliser. Je renouvelle un appel à volontariat pour nous rejoindre, même occasionnellement.

Contact : 03 44 85 03 84 ou 2360 Rue de Flandres.

D'avance merci !!!

Le réveillon de la Saint Sylvestre arrivant à grands pas, j'ai l'honneur de vous présenter au nom du Comité des Fêtes, les meilleurs vœux de joie, bonheur, santé et souhaits de réussite également aux associations de notre village dans leurs manifestations respectives.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous,

Au plaisir de se retrouver,

Pour le Comité des Fêtes,
Le Président,

Jean GRELIN

Programme 2009 Comité des Fêtes

Samedi 28 Mars : Repas dansant, « Couscous »

Samedi 4 Avril : Concours intercommunal de dessins

Dimanche 12 Avril : Chasse aux œufs de Pâques

Jeu 8 Mai : Cérémonie et vin d'honneur

Samedi 20 Juin : Feu de la Saint Jean. Divers concours, repas champêtre.

Lundi 13 et Mardi 14 Juillet : Fête Nationale

Samedi 25, Dimanche 26 et Lundi 27 Juillet : Fête Communale, Brocante (le 26)

Samedi 17 Octobre : Repas dansant à thème

Mercredi 11 Novembre : Cérémonie et vin d'honneur

Jeu 19 Novembre : Beaujolais nouveau

Jeu 31 Décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre

*** **Calendrier prévisionnel susceptible de modification** ***

Les éoliennes « le bois des Cholletz »



Le compte-rendu qui suit reprend la présentation du projet exposé par la société Energie 21 et intègre les réponses fournies aux questions posées par le public.

Les 9 éoliennes blanches, hautes de 84,5 mètres et espacées de 300 mètres seraient implantées sur une ligne de 2,7 kilomètres parallèlement à l'autoroute et au TGV. Elles se situeraient à 800 mètres minimum des premières habitations. Le transformateur de raccordement au réseau serait implanté sur la commune de Roye-sur-Matz.

Différentes études ont été menées. Concernant le bruit, les mesures effectuées à différents moments et par différentes conditions atmosphériques, oscillent actuellement entre 30 et 40 décibels ; à ce bruit ambiant, les éoliennes ajouteraient de 0,2 à 2,4 décibels alors que les normes autorisent entre 3 décibels la nuit et 5 décibels le jour. Les machines prévues sont plus silencieuses qu'autrefois car dotées d'ailerons qui réduisent le souffle émis. Elles peuvent être bridées ou même arrêtées temporairement si besoin est.

L'impact paysager a été présenté grâce à des photos montage. Pour les habitants concernés qui le souhaiteraient, un fonds « paysage » financera des plantations qui dissimuleront les éoliennes de leur vue. Les flashes lumineux sont

aussi améliorés. L'étude environnementale n'a pas révélé la présence d'espèces végétales ou animales protégées ou particulières. Cependant, quelques hérons cendrés, rapaces et « grands voiliers » ainsi que des chauves-souris passent parfois sur le site. Les risques de collision ne sont pas nuls mais rares pour la plupart des oiseaux dont les hérons d'après la Ligue de Protection des Oiseaux. La durée d'utilisation des éoliennes est de 15 ans environ et permet à la commune de percevoir une taxe professionnelle de 7500 euros par machine. Elles seraient implantées sur un terrain communal et des parcelles privées et les travaux d'aménagement et de remise en état des chemins seront assurés par Energie 21. Monsieur le Maire précise que le prix de l'électricité ne baissera pas mais les recettes permettraient le financement partiel des projets en cours (assainissement). Pour finir, il est utile de préciser le calendrier prévisionnel : le dépôt du permis de construire est en cours ; vers avril 2009, l'enquête publique sera ouverte ; un commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie pour recevoir toutes les personnes qui souhaiteront consulter le dossier, faire des observations et poser des questions auxquelles il répondra ou qu'il transmettra à Energie 21. A l'issue de cette consultation, il rendra un avis transmis à Monsieur Le Préfet. Au vu de l'enquête et après avis des différents services concernés de l'Etat, Monsieur le Préfet rendra alors sa décision vers la fin 2009. Les travaux pourraient alors commencer pour mise en exploitation début 2011.

Marie Christine PINSSON

C.P.I. Conchy les Pots

L'amicale des sapeurs-pompiers vous remercie de votre accueil et de votre générosité lors du passage pour les calendriers. Nous serions heureux de vous accueillir parmi nous lors du repas de la Sainte BARBE le 31 janvier 2009.

Les réservations sont à faire auprès de,

M PUILLE Jean-Philippe

tel: 03 44 85 06 88

M TASSART Joël

tel: 03 44 85 07 27

Nous vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2009

Jean Philippe PUILLE

Noël des enfants

Samedi 13 décembre, le PERE NOEL est passé pour les enfants du village. Ils étaient une centaine de présents sur 125 inscrits accompagnés de leurs parents.

Après la projection d'un dessin animé, un chocolat chaud fut servi pour le goûter ainsi que des viennoiseries. Une fois englouti ce super 4 heures collectif la distribution de cadeaux pu commencer.

Merci au PERE NOEL d'être passé nous voir, à M et Mme BACLET pour leur participation au goûter et merci aussi à tous ceux qui ont décoré la salle des fêtes pour l'occasion.

Patrick KUSZPA



Boîte en plus

En cette fin d'année, je tiens une fois de plus à remercier les personnes qui, toujours avec une grande gentillesse, répondent présents à cette collecte de denrées alimentaires. Deux fois par an, en mars et novembre, le point d'accueil se fait à la mairie. Ces produits sont déposés dans un local à Ressons sur Matz, pour ensuite être distribués ça et là dans le canton, vers des familles qui pour diverses raisons se trouvent en grandes difficultés.

A toutes et tous généreux donateurs, un grand merci et tous mes vœux de bonheur et de bonne santé pour la nouvelle année 2009.

Lucette HARANG

ACQUISITION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'acheter un panneau d'affichage et d'information sur l'achat de la propriété sise 60 rue de Flandres et demande d'effectuer un transfert de crédits pour payer la facture correspondant à cette acquisition.

Les Membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits suivants :

du chapitre 23 – article 2315 au chapitre 021 chapitre 21 - article 2157 – acquisition de panneau d'affichage pour un montant 1.100€ ».

TRANSFERT DE CREDITS

Les Membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits suivants :

du chapitre 011 – article 61523 au chapitre 66 – article 6611 pour la somme de quatre cent cinquante et un euros chapitre 23 – article 2315 au chapitre 16 – article 1641 pour la somme de quatre mille sept cent trente sept euros ».

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal décide de rappeler à leurs obligations les propriétaires de chiens qui divaguent et gênent le voisinage par leurs aboiements. Les intéressés recevront des courriers nominatifs.

Séance levée à 22h30

Date de convocation : 02/12//2008

Date d'affichage : 02/12//2008

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 11

Nbre de suffrages : 11

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2008

L'An Deux Mil Huit, le six décembre à neuf heures le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LEMAIRE, Maire.

Etaient présents: MM LEMAIRE Yves - KUSZPA Patrick - PUILLE Jean-Philippe - GRELIN Jean - QUILLET Philippe - CARLIER Francis - Mme PINSSON Marie-Christine - MM SNOECK Eric - HUCHER Vincent - Mme DOMALAIN Ghislaine - Melle CHAUMETTE Catherine

Absents : MM.BAILLON Michel – CLEUET Guy – DEWIDHEM Yvon – GEORGE Jacky.

Mme PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal précédent et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

Virement d'une Subvention à l' AFR.

Les Membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à octroyer une subvention de 2.500 € à l'Association Foncière de Remembrement de Conchy Les Pots pour couvrir l'échéance de prêt du Crédit Agricole.

Séance levée à 09h30

Date de convocation : 21/10/2008
Date d'affichage : 30/10/2008
Nbre en exercice : 15
Nbre de présents : 12
Nbre de suffrages : 12

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2008

L'An Deux Mil Huit, le VINGT QUATRE octobre à VINGT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LEMAIRE, Maire.

Etaient présents: MM LEMAIRE Yves - KUSZPA Patrick - PUILLE Jean-Philippe- GRELIN Jean - QUILLET Philippe - GEORGE Jacky - CARLIER Francis - Mme PINSSON Marie-Christine - MM SNOECK Eric- - DEWIDHEM Yvon - HUCHER Vincent - Melle CHAUMETTE Catherine.

Absents : MM. BAILLON Michel – CLEUET Guy – Mme DOMALAIN Ghislaine

Mme PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal précédent et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

FERMETURE DU RELAIS « Poste »

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal des menaces de fermeture qui pèsent sur le Relais-Poste installé à la boulangerie suite à un différent entre exploitant et bailleur.

Le Conseil Municipal tient à rappeler l'utilité du service rendu à la population et en conséquence, déplore cette situation et met tout en œuvre pour que ce contentieux trouve une issue favorable. Dans le cas contraire, le Conseil Municipal s'engage à installer une agence postale communale à la Mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2009

Monsieur le Maire expose que le recensement de la population, pour la Commune de CONCHY-les-POTS, aura lieu du 2 janvier au 20 février 2009.

Selon les directives données par l'I.N.S.E.E., la Commune se doit d'assurer le recensement avec un agent recenseur recruté par la Commune.

Après échange de vues, les Membres du Conseil Municipal donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour recruter Madame QUILLET Nathalie comme agent recenseur et décident, à l'unanimité, de reverser intégralement la rémunération accordée par l'Etat pour le travail effectué et les frais annexes (formation, utilisation du véhicule personnel, carburant, etc...) à l'agent recenseur.

INTERVENTION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INGENIERIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de solliciter l'aide du Fonds départemental d'ingénierie pour recueillir des avis sur les projets d'aménagement des locaux situés à côté de la Mairie.

Après échange de vue et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, cette proposition et sollicitent l'intervention du Fonds Départemental d'ingénierie pour recueillir des avis sur les projets d'aménagement des locaux situés à côté de la Mairie.

1^{er} septembre 2008

**Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
et de l'opération façades sur le Pays des Sources**

Durée: 3 ans

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de Communes du Pays des Sources a mis en place depuis 1999 des actions et des outils pour faire bénéficier les propriétaires (occupants ou bailleurs) des aides à la réhabilitation des logements afin de répondre aux objectifs suivants: sortie d'insalubrité, remise aux normes, accession au logement social, maintien des personnes âgées ou handicapées au domicile, rénovation façades.

Ces actions ont pour but de préserver l'aspect traditionnel remarquable des constructions du territoire, d'adapter les logements à nos aînés et aux personnes à mobilité réduite, de rénover des logements dits insalubres afin de les remettre sur le marché locatif et ainsi permettre aux plus jeunes de rester sur le territoire.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays des Sources relance **depuis le 1^{er} septembre 2008** une nouvelle **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)** ainsi qu'une nouvelle **opération de rénovation des façades des habitations.**

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

Qu'est-ce-qu'une OPAH ?

Il s'agit d'une action concertée entre l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le Département de l'Oise et la Communauté de Communes du Pays des Sources d'une durée de trois ans.

Grâce à cette opération, une aide financière peut être accordée, sous forme de subvention et/ou de prêt, aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation dans leur(s) logement(s).

Qui peut bénéficier de l'O.P.A.H.?

Elle s'adresse aussi bien aux propriétaires occupants de leur logement qu'à ceux qui les louent et ce, sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Pour quel type de travaux?

Les travaux pouvant être pris en compte pour l'octroi d'une aide financière sont les suivants: isolation, couverture, menuiseries, chauffage, électricité, sanitaires, assainissement...

Ces aides publiques, soumises à certaines conditions, seront d'autant plus importantes si:

- vous envisagez de pratiquer des loyers maîtrisés,
- vous souhaitez adapter des logements au handicap,
- vous prévoyez de remettre des logements vacants sur le marché locatif,
- vous devez réaliser des travaux de sortie d'insalubrité ou de remise aux normes de décence.

Comment bénéficier de l'O.P.A.H.?

La Communauté de Communes du Pays des Sources met gratuitement à disposition de ses habitants une équipe de conseil, d'assistance technique et administrative : le CAL PACT.

Le CAL PACT réalise le montage de votre dossier de demande de subvention.

Ce dossier est ensuite examiné par une commission composée d'élus de la Communauté de Communes et de partenaires institutionnels puis par le Bureau communautaire du Pays des Sources qui se prononcera sur la demande d'aide financière.

Après cet accord de subvention, les travaux pourront débuter. Après réalisation des travaux et contrôle de conformité, la subvention sera versée au bénéficiaire.

Le CAL PACT animera des permanences afin de recevoir les personnes intéressées:

Les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis de chaque mois de 10 h à 12 h au:

Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources
12, place Saint Crépin
60310 LASSIGNY (château en face de la mairie)
Tél: 03 44 43 09 57

Les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de chaque mois de 10 h à 12 h à la:

Mairie de Ressons sur Matz
1, place de Verdun
Tél: 03 44 42 51 18

Les permanences n'ont pas lieu durant chaque mois d'août ou en cas de 5^{ème} mercredi dans le mois.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à une de ces permanences, le CAL PACT assure une permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h à l'adresse suivante:

3, place Saint Antoine
60200 COMPIEGNE
Tél: 03 44 86 09 27
calpact.compiegne@wanadoo.fr

ATTENTION : à compter du 5 janvier 2009, changement d'adresse au
14, rue d'Amiens à Compiègne

L'Opération façades

Qu'est-ce-qu'une opération façades?

Les objectifs d'une opération façades sont de préserver le patrimoine bâti ancien (constructions en briques, pierres ou matériaux traditionnels) et d'améliorer l'image des villages par des ravalements de façades de qualité.

L'opération façades est financée exclusivement par la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Qui peut bénéficier de l'opération façades?

La Communauté de Communes du Pays des Sources souhaite aider financièrement les ravalements de façades de qualité réalisés par les propriétaires privés de son territoire dans le respect de préconisations définies par le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) et le CAL PACT.

Quel type de bâtiment et quel type de travaux sont éligibles?

Les bâtiments éligibles sont les suivants:

logements du parc privé construits avant 1948 à usage d'habitation principale ou secondaire,
logements d'avant 1948 au-dessus d'un commerce (si l'occupation est réelle): le financement des travaux se fait au prorata de la surface de façade du logement,
bâtiments annexes visibles de la rue (type grange),
murs d'enceinte et portails anciens, en fonction de leur impact visuel dans le village,
Sont exclus de l'opération façades, le parc HLM, les logements communaux et les bâtiments publics.

Les types de travaux éligibles à la réhabilitation sont les suivants:

les bâtiments en briques, pierres et matériaux traditionnels incluant les modénatures et les faïences,
les débords de toiture et les cheminées, les marquises et les ferronneries,
les éléments de façade peints en couleur,
les murs d'enceinte et portail ancien (selon l'impact visuel),
tout bâtiment (grange et habitation) sur rue à condition de repeindre en couleur le portail et les ouvertures.

Les aides ne sont accordées que pour les travaux réalisés par une entreprise sur des façades uniquement visibles de la rue. Aucune reprise partielle de façade n'est acceptée. Les travaux de réfection de toiture sont exclus de l'opération façades. Tous les travaux doivent être réalisés en conformité avec les préconisations du CAUE (www.caue60.com).

Pour quel montant d'aide financière?

Le taux maximal de la subvention est fixé à 30% du montant T.T.C. des travaux avec un plafond de subvention de 2000 €. Pour les opérations comprenant 3 logements et plus, le taux maximal de la subvention est fixé à 30% du montant T.T.C. des travaux avec un plafond de subvention de 4000 €.

Comment bénéficier de l'opération façades?

Comme pour l'O.P.A.H, la Communauté de Communes du Pays des Sources met gratuitement à disposition de ses habitants une équipe de conseil, d'assistance technique et administrative : le CAL PACT et le CAUE.

Ils réalisent le montage de votre dossier de demande de subvention.

Ce dossier est ensuite examiné par les élus de la Communauté de Communes qui se prononceront sur la demande d'aide financière.

Après cet accord de subvention, les travaux pourront débuter et devront être réalisés dans un délai d'une année. Après réalisation des travaux et contrôle de conformité, la subvention sera versée au bénéficiaire.

Le CAL PACT recevra les personnes intéressées lors des mêmes permanences que pour l'O.P.A.H.



Association d'insertion à but non lucratif. Loi 1901
Conventionnée avec l'Etat et l'ANPE

SE DEPANNER EN DONNANT DU TRAVAIL A DES DEMANDEURS

D'EMPLOI DE VOTRE COMMUNE

*** Particuliers, artisans, commerçants, exploitants agricoles, entreprises, associations, collectivités locales ***

L'association PARTAGE-TRAVAIL contribue depuis de nombreuses années au développement des compétences en proposant des travaux réalisés par des personnes en recherche d'emploi :

- Ménage, repassage, préparation des repas, garde d'enfants à partir de 3 ans, assistance aux personnes âgées (hors soins et toilette) garde d'animaux domestiques, petit entretien du jardin, petite maçonnerie, petit bricolage
- Peinture, papier peint, manutention, aide au déménagement...
- Manœuvre, entretien d'espaces verts, travaux agricoles, aide au secrétariat, aide en cuisine ...
Vous fournissez le travail, les matériaux et matériel, PARTAGE-TRAVAIL se charge de toute la gestion administrative. Nous acceptons tout type de règlement, dont le CESU préfinancé.

*Prestations déductibles de vos impôts à hauteur de 50 % des factures réglées (selon loi de finances en vigueur) *

PARTICULIERS : 14,20 €/heure TTC

PROFESSIONNELS : 16,25 €/heure TTC

PARTAGE-TRAVAIL

12, rue Saint-Germain – 60200 COMPIEGNE - Fax 03 44 86 49 36

CONTACTEZ-NOUS AU 03 44 86 42 82

du lundi au vendredi

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, vendredi 16h

CENTRES SOCIAUX RURAUX SERVICES

Guiscard/Lassigny/Ressons sur Matz

Nos services à domicile

¶. Aide à domicile aux personnes âgées

Pour favoriser le maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie. Personnes âgées de plus de 60 ans ou présentant un handicap.

Tel: 03 44 43 51 67

Mme Hélène HAUTE-POTTIER

¶. Aide ménagère familiale (A.V.S.)

Une aide aux tâches ménagères, à la vie quotidienne.

Tel: 03 44 43 51 68

Mme Isabelle MAZIER

¶. Emplois familiaux

Vous souhaitez embaucher un salarié pour vous aider (ménage, garde d'enfant)

Tel: 03 44 43 51 68

Mme Isabelle MAZIER

¶. Portage de repas à domicile

Vos repas chaque jour, ou de temps en temps.

Tel: 03 44 42 71 10

Mme Francine DUBOIS

¶. S.S.I.A.D. Soins à domicile

Pour éviter une hospitalisation.

Pour faciliter un retour à domicile.

Pour prévenir ou retarder les complications d'une perte d'autonomie.

Pour retarder l'admission en établissement.

Soins d'hygiène et de mobilisation.

Infirmières coordinatrices:

Tel: 03 44 42 71 14

Mme Nathalie MINUZZO

Pour d'éventuels compléments d'information, adresser vous à la mairie.